



République Française  
Collectivité Territoriale de Martinique  
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 08 OCTOBRE 2020**

**Présidence : Bruno Nestor AZEROT**  
**Secrétaire : Patricia PALMONT**  
**Date de convocation : 29 Septembre 2020**  
**Nombre de conseillers en exercice : 53**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 40**  
**Nombre de procuration : 04**

Extrait n°CC-10-2020/140

**Objet : Désignation des représentants de CAP Nord Martinique au Comité de l'Eau et de la Biodiversité.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Maurice BONTE, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Norbert MONSTIN, Patricia Athanase PALMONT, Thierry MARECHAL, George GELIE, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Gilbert COUTURIER, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Jonathan TABAR, Olivier JEAN-DENIS, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Germain DUTON, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Maryse ALSIF épouse RANGOLY, Christian VERNEUIL, Georgette RANGOLY, Laura LITADIER épouse VILLET, Chantal MAIGNAN, Sylvain HOCHE, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MOMPFILE, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Paulette RAPON, Christian PALIN, Patricia Marie GUION-FIRMIN, Jean-Michel Ulrich COTREBIL, Annick CHARLEC.

**Arrivés en cours de séances :** Jenny DULYS-PETIT, Josette MASSOLIN.

**AVAIENT DONNE PROCURATION :**

Stéphane LORDELOT à Sylvie PALCY, Séverine TERMON à Violaine DIAZ, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MOMPFILE, Christian RAPHA à Lucien SALIBER

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :**

Félix ISMAIN, Stéphane LORDELOT, Justin PAMPFILE, Pamela PATRON, Alfred MONTHIEUX, Danielle ABBOTT épouse NOMEI, Belfort BIROTA, Jiovanny WILLIAM, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Saint-Yves RANGOM, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN.

**Le Conseil Communautaire,**

**Vu** l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et le décret n°2017-401 du 27/03/2017 qui ont mis en place les comités de l'eau et de la biodiversité dans les DOM ;

**Considérant** le renouvellement des instances communautaires, à la suite des élections municipales et communautaires de mars et juin 2020 ;

**Considérant** que le Comité de l'eau et de la biodiversité est une instance d'information, d'échange et de consultation sur l'ensemble des sujets liés à la biodiversité terrestre, littorale ou marine. Il assure les missions du comité de bassin dissous.

**Considérant** que dans le cadre de la gouvernance, la représentation des communes et groupements de communes se décline commune suit :

- Trois délégués pour les communes.
- Six délégués pour les groupements de collectivités compétents en eau potable et assainissement (2 pour CAP Nord Martinique, 2 pour la CACEM, 2 pour la CAESM).
- Un délégué pour les groupements de collectivités territoriales compétents en matière de protection du patrimoine naturel.

**Considérant** que l'Association des Maires désigne les membres sur proposition de CAP Nord Martinique ;

**Considérant** que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président ;

**Considérant** les candidatures de Messieurs Christian PALIN et Jean-Baptiste ROTSEN.

**Considérant** que Messieurs Christian VERNEUIL et Sylvain HOICHE souhaitent tous les deux être le troisième représentant de CAP Nord Martinique au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité ;

**Considérant** les résultats du vote effectué pour départager ces deux candidats, à savoir :

Nombre de votants : 44  
Christian VERNEUIL : 21 voix  
Sylvain HOICHE : 18 voix  
Abstentions : 02  
Blancs : 03

**Considérant** la liste ainsi constituée :  
Christian PALIN  
Jean-Baptiste ROTSEN  
Christian VERNEUIL

Après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

### Article 1 :

**De désigner** les élus suivants pour représenter CAP Nord Martinique au sein du Comité de l'Eau et de la Biodiversité :

- 1 - Christian PALIN
- 2 - Jean-Baptiste ROTSEN
- 3 - Christian VERNEUIL

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 42  
Contre : 00  
Abstention : 02  
    Abstention déclarée : 02  
Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 22 OCT. 2020

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

